



Civilité, nom et prénom

Adresse

Ville

CP, pays

Email

Tél

## MON DON AU PROFIT DE LA FONDATION ROYAUMONT

Je fais un don au montant de :

1 000 €  4 000 €  8 000 €  15 000 €  25 000 €  ..... €

Je suis un particulier et rejoins le Cercle Saint Louis à travers un don de 1 000 € ou plus :

Je peux laisser le soin à la Fondation Royaumont d'affecter mon soutien, ou choisir de contribuer à la Saison Royaumont, au Campus Royaumont, aux Résidences Royaumont ou aux projets en lien avec les sciences humaines et sociales.

## JE RÈGLE MON DON



- Par carte bancaire sur le site [royaumont.com/faireundon](http://royaumont.com/faireundon) ou en scannant ce code :
- Par chèque à l'ordre de la Fondation Royaumont. Je renvoie ce bulletin complété et mon chèque à :  
Fondation Royaumont - Service Mécénat - 95270 Asnières-sur-Oise - France
- Par virement bancaire sur le compte de la Fondation Royaumont  
IBAN : FR76 3002 7174 1100 0260 1440 287    BIC/SWIFT : CMCIFRPP  
Intitulé : Soutenir Royaumont
- Via un partenaire à l'étranger : nous contacter pour effectuer votre don par l'intermédiaire de  
Giving Europe (pays européens) ou Friends of Fondation de France (Etats-Unis)

J'accepte de recevoir les communications de la Fondation Royaumont

Je souhaite que ma contribution reste anonyme

Signature

Date

Les données recueillies sont nécessaires au traitement de votre don et à l'émission de votre reçu fiscal. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, toute personne ayant rempli le formulaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, d'effacement et de limitation ou refus du traitement de ses données personnelles en contactant : [mecenas@royaumont.com](mailto:mecenas@royaumont.com)

inspirer  
créer  
partager

# Optimisez votre don



Crédit photo : Edouard Brane

## IMPÔT SUR LE REVENU (IR)

Vous pouvez obtenir une réduction à hauteur de 66 % du montant de votre don sur votre IR, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable.

Les dons doivent être réalisés avant le 31 décembre de l'année précédant la déclaration.

## IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI)

Si vous êtes assujéti à l'IFI, vous pouvez obtenir une réduction sur celui-ci à hauteur de 75 % du montant de votre don. La réduction est plafonnée à 50 000 €, soit un don de 66 667 €.

Pour annuler votre IFI, divisez le montant de votre impôt par 0,75 : le résultat obtenu correspond au montant de don à effectuer pour réduire votre IFI à 0 €.

Pour appliquer votre don à l'IFI 2026, vous devez le verser avant la date limite de dépôt de votre déclaration fiscale.

## HORS FRANCE

Si vous êtes résident fiscal en Europe ou aux Etats-Unis, vous pouvez effectuer votre don à la Fondation Royaumont en bénéficiant des avantages fiscaux prévus par la législation de votre pays de résidence. Nous sommes à votre disposition pour vous fournir plus d'informations.

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Alan Perel, responsable mécénat et philanthropie  
06 82 34 95 28 | a.perel@royaumont.com